

WOUNDED WARRIORS CANADA

DIRECTIVES AUX PRESCRIPTEURS – CHIENS D'ASSISTANCE

Présentation

Les chiens d'assistance sont des chiens expressément entraînés qui, par les fonctions qu'ils remplissent auprès d'une personne handicapée, ont un effet bénéfique sur les symptômes associés au handicap de cette personne. Des études ont montré que les chiens d'assistance peuvent améliorer la qualité de vie des personnes qui vivent avec un handicap physique ou avec des troubles psychiatriques et qu'ils peuvent les aider à atténuer les symptômes qu'elles ressentent. Pour se voir attribuer un chien d'assistance, une personne handicapée doit obtenir des documents attestant que les symptômes avec lesquels elle vit sont considérés comme un handicap admissible. Tout comme il le ferait pour toute autre méthode thérapeutique, le prescripteur doit impérativement déterminer que le recours à un chien d'assistance constitue une approche thérapeutique appropriée afin de réduire le plus possible les risques de préjudice pour le patient, le chien d'assistance et le public.

Définitions

Chien d'assistance – Chien expressément entraîné pour adopter des comportements (c'est-à-dire accomplir des tâches ou remplir des fonctions d'alertes) afin de réduire le plus possible les limitations avec lesquelles doit vivre une personne handicapée et d'accompagner son maître dans les lieux publics.

- Tâche – Comportement que le chien d'assistance a été expressément entraîné à exécuter en réponse à un ordre qui lui est donné par son maître. Exemple : Le chien apporte un téléphone à son maître afin que celui-ci puisse demander de l'aide.
- Fonction d'alerte – Comportement que le chien d'assistance a été expressément entraîné à exécuter en réponse à un signal autre qu'un ordre donné par son maître. Exemple : Le chien dépose la tête dans la main de son maître lorsqu'il voit que la jambe de son maître commence à rebondir sous l'effet de l'anxiété.

Définitions connexes

Chien de compagnie – Chien qui remplit le rôle d'un compagnon n'ayant pas reçu d'entraînement particulier, mais dont la présence est réconfortante.

Chien de soutien émotionnel – Terme vague désignant un animal de compagnie dont la présence est une source de réconfort. Selon la province ou le territoire, ce chien peut être autorisé dans des lieux normalement non accessibles aux animaux de compagnie.

Historique (version courte)

En 1929, The Seeing Eye, Inc. lance le premier programme officiel d'entraînement de chiens-guides aux États-Unis. En 1975, le Dr Bergin a l'idée d'entraîner des chiens à aider les personnes à mobilité réduite et fonde la première école de dressage de chiens d'assistance.

Au cours des années 1970, 1980 et 1990, les services rendus par les chiens d'assistance se font de plus en plus nombreux. Des chiens d'aide à l'audition, des chiens d'assistance pour autistes et pour épileptiques ainsi que des chiens d'alerte pour diabétiques s'ajoutent alors à l'offre.

Dans les années 2000, on commence à entraîner des chiens pour troubles psychiatriques, y compris des chiens d'assistance pour les vétérans qui souffrent d'un état de stress post-traumatique (ÉSPT). Ces chiens d'assistance psychiatrique peuvent aider leur maître en accomplissant diverses tâches (comme aller chercher des médicaments), en remplissant des fonctions d'alerte (par exemple, en posant la tête sur les genoux de leur maître lorsque les jambes de celui-ci tremblent) et en servant d'outil de travail (que leur maître utilisera activement pour garder son équilibre ou pour faire la distinction entre hallucinations et réalité).

#INTHISTOGETHER = #TOUSENSEMBLE

#INTHISTOGETHER



DIRECTIVES AUX PRESCRIPTEURS – CHIENS D'ASSISTANCE

Efficacité

Chiens d'assistance pour troubles psychiatriques

Une étude de l'Université Lavalⁱ a révélé qu'après une période de trois, de six, de neuf et de douze mois suivant le jumelage d'un chien d'assistance à son maître, les symptômes de dépression et d'ÉSPT de ce dernier étaient considérablement atténués, la qualité de son sommeil avait augmenté, sa qualité de vie s'était améliorée de manière notable et, enfin, sa mobilité à l'extérieur du domicile, son sentiment de compétence, son estime de soi et sa faculté d'adaptation avaient tous affiché une amélioration importante.

Une étude de l'Université Purdueⁱⁱ a révélé que les vétérans ayant reçu un diagnostic d'ÉSPT qui avaient été jumelés à des chiens d'assistance produisaient des taux de cortisol comparables à ceux observés chez des adultes en bonne santé (ne souffrant pas d'ÉSPT). Cette étude a également révélé que ces personnes vivaient des sentiments de colère et d'anxiété moins intenses et qu'ils dormaient mieux que les vétérans souffrant d'un ÉSPT qui ne profitaient pas de l'aide d'un chien d'assistance.

Chiens d'assistance pour handicap physique

Selon une étude publiée dans le *Journal of the American Medical Association*, le jumelage de chiens d'assistance avec des personnes présentant de graves handicaps ambulateurs s'est traduit par des améliorations notables de l'estime de soi, du locus de contrôle interne et du bien-être psychologique après six mois. Les participants se sont également mieux intégrés à leur communauté, ils ont été plus assidus à l'école ou à leur emploi à temps partiel et ils ont eu besoin de beaucoup moins d'heures d'aide rémunérée et non rémunéréeⁱⁱⁱ.

Les propriétaires de chiens d'assistance qui avaient été entraînés pour apporter leur aide à l'exécution de 28 tâches fonctionnelles ont déclaré que leur chien favorisait leur sentiment de sécurité, les aidait à entrer en relation avec les autres et réduisait la nécessité d'obtenir une aide physique auprès d'autres personnes. Parmi les problèmes associés à la vie avec un chien d'assistance, ils ont mentionné les soins qu'ils devaient donner au chien, le rôle de sensibilisation qu'ils devaient remplir auprès des gens ainsi que la nécessité de gérer les interactions avec le public^{iv}.

Indications et utilisation

Pour avoir le droit d'accéder à un lieu public avec un chien d'assistance, la loi exige que le patient remplisse les deux critères suivants :

1. Le patient doit remplir les critères requis pour obtenir un diagnostic de handicap;
2. Les symptômes de ce handicap doivent être expressément atténués par les comportements que le chien d'assistance a été entraîné à adopter.

Critère 1

Le patient doit remplir les critères requis pour obtenir un diagnostic de handicap dans sa province ou son territoire de résidence.

Symptômes autodéclarés par les patients souhaitant obtenir un diagnostic

Une minorité de patients qui demandent que l'utilisation d'un chien d'assistance leur soit prescrite ne remplissent pas les conditions requises pour obtenir un diagnostic de handicap dans leur province ou leur territoire de résidence, mais fournissent de fausses informations sur leurs symptômes afin d'obtenir une telle ordonnance. Parmi les raisons qui justifient la présentation d'informations fausses ou exagérées concernant les symptômes figurent : le désir d'être accompagné par son chien de compagnie dans la cabine des passagers d'un avion; le souhait de vivre avec son animal

#INTHISTOGETHER



DIRECTIVES AUX PRESCRIPTEURS – CHIENS D'ASSISTANCE

de compagnie dans un logement où les animaux ne sont pas acceptés; le désir de profiter de la compagnie de son animal dans des lieux publics.

Il est aussi important de noter que le simple fait de se « sentir mieux » avec un chien dans des lieux publics ne justifie pas le recours à un chien d'assistance.

La présence de codes de diagnostic du *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux* (DSM) ou de la Classification internationale des maladies (CIM) n'entraîne pas automatiquement l'admissibilité des symptômes d'un patient pour le diagnostic d'un handicap. Le prescripteur doit bien connaître les critères qui déterminent l'admissibilité des symptômes pour le diagnostic d'un handicap dans la province ou le territoire de résidence du patient. Ces critères décrivent souvent les répercussions que doivent avoir les symptômes sur la capacité du patient à participer à des activités, et ils peuvent varier considérablement d'une province ou d'un territoire à l'autre.

Il faut faire preuve de prudence au moment d'utiliser les symptômes autodéclarés pour diagnostiquer un handicap chez un patient qui souhaite se faire prescrire le recours à un chien d'assistance. Le prescripteur doit bien connaître les critères qui déterminent l'admissibilité des symptômes pour le diagnostic d'un handicap dans la province ou le territoire de résidence du patient.

Critère 2

Les symptômes de ce handicap doivent être expressément atténués par les comportements que le chien d'assistance a été entraîné à adopter.

Remarque :

L'amélioration des symptômes en présence du chien peut être un effet bénéfique pour le patient. Toutefois, elle n'est pas suffisante pour permettre au patient de satisfaire au critère 2, car le fait d'être présent auprès de son maître ne répond pas à la définition d'un comportement que le chien d'assistance a été entraîné à adopter.

Les chiens d'assistance expressément entraînés peuvent être utiles pour les adultes ayant besoin d'un traitement à long terme visant à pallier les symptômes associés aux troubles indiqués dans la liste suivante.

État de stress post-traumatique

- Interruption des souvenirs récurrents, involontaires et pénibles de l'événement traumatique
- Réduction des rêves pénibles ou des troubles du sommeil
- Interruption de troubles de dissociation mentale
- Réduction de la détresse physiologique ou psychologique (par une redirection de l'attention) lors de l'exposition aux rappels de l'événement traumatique
- Réduction de la détresse lors d'expositions à des situations que le patient évitait antérieurement en permettant au patient de mettre une distance physique entre lui-même et les personnes (ou la situation) qui le perturbent
- Réduction des états émotionnels négatifs
- Meilleure capacité à éprouver des émotions positives
- Redirection de l'irritabilité
- Redirection et réduction de l'hypervigilance

#INTHISTOGETHER



DIRECTIVES AUX PRESCRIPTEURS – CHIENS D'ASSISTANCE

Troubles anxieux

- Interruption des comportements d'anxiété
- Réduction des symptômes de panique (y compris la fréquence cardiaque, le rythme respiratoire et les taux de cortisol)
- Maintien de l'équilibre en cas d'étourdissement ou de malaise
- Sentiment d'être mieux en mesure de faire face à ses réactions de panique
- Atténuation du sentiment de peur dans les situations sociales grâce à une présence positive (le chien)
- Réduction du sentiment d'être piégé dans certaines situations

Troubles dépressifs

- Augmentation de l'affect positif
- Réduction de l'insomnie ou de l'hypersomnie grâce à l'intervention du chien qui réveille son maître ou l'invite à se coucher
- Diminution des sentiments de dévalorisation

Handicaps physiques

- Appui pour maintenir son équilibre; aide pour attraper, saisir, récupérer, porter et placer des objets, pour ouvrir et fermer des portes, ainsi que pour allumer et éteindre des interrupteurs d'éclairage; aide au transfert depuis un fauteuil roulant et à l'obtention d'assistance en cas d'urgence.

Remarque : Les bienfaits suivants ne justifient pas le recours à un chien d'assistance : bienfaits que procure la compagnie d'un animal, réduction de la solitude (ou d'autres symptômes non associés au diagnostic) ou impression de « se sentir mieux ».

Contre-indications

Il existe des situations où un chien d'assistance ne doit pas être prescrit ou utilisé pour des raisons de sécurité.

Comportement violent ou agressif

Les chiens d'assistance sont contre-indiqués lorsque le patient a des antécédents de violence ou de maltraitance envers les animaux. Si le patient a présenté un comportement violent envers des êtres humains ou des animaux à un moment quelconque de sa vie et que ce comportement est associé à une faible tolérance du patient à la frustration ou au fait que le patient se sent submergé par ses émotions, il faut éviter de prescrire le recours à un chien d'assistance.

Psychose active

Un chien d'assistance est contre-indiqué pour les patients qui vivent un épisode de psychose active.

Antécédents de comportement violent envers des personnes mineures

Les chiens d'assistance ne doivent pas être prescrits aux personnes qui ont des antécédents d'agressions physiques ou sexuelles envers des personnes mineures. De tels antécédents représentent à la fois un risque pour la sécurité du chien et un risque pour le public, dans l'éventualité où le chien pourrait être utilisé pour attirer une personne mineure. (Remarque : il est possible de procéder à une vérification de l'aptitude à travailler auprès de personnes vulnérables pour déterminer si cette contre-indication s'applique.)

#INTHISTOGETHER



WOUNDED WARRIORS CANADA

DIRECTIVES AUX PRESCRIPTEURS – CHIENS D'ASSISTANCE

Utilisation du chien comme élément dissuasif

Le recours à un chien d'assistance ne doit pas être prescrit à un patient qui souhaite utiliser l'animal pour son effet dissuasif sur des menaces qu'il perçoit.

Exemple : Chien dressé pour attaquer ou pour paraître agressif sur ordre du patient.

Incapacité d'interagir avec le chien au moyen de méthodes sans cruauté

Les chiens d'assistance doivent être entraînés et dressés au moyen de méthodes sans cruauté. Ces chiens sont contre-indiqués pour les patients qui pensent que la force, la douleur ou l'inconfort sont des méthodes de dressage convenables. Selon l'Association canadienne des médecins vétérinaires, l'utilisation de méthodes de dressage cruelles et aversives est inappropriée pour le dressage d'un chien d'assistance, car ces méthodes risquent fortement d'occasionner des comportements instables et dangereux chez le chien. De plus, les patients ayant reçu un diagnostic de troubles psychiatriques présentent un risque élevé d'utiliser ces méthodes d'une manière très nocive pour le chien.

Les méthodes inappropriées incluent les suivantes : crier après le chien, frapper, pincer, pousser, recourir à la technique de l'« alpha roll » (ou, en français, le « retournement par l'alpha ») et utiliser des colliers étrangleurs, des colliers à pics ou des colliers électriques.

Animaux inappropriés

Il n'est pas conseillé de prescrire au patient d'entraîner son propre chien de compagnie en tant que chien d'assistance ou chien de soutien émotionnel si cet animal présente des antécédents de comportement agressif ou craintif (de l'avis d'un comportementaliste pour chiens) ou un problème de santé physique pouvant provoquer des douleurs (de l'avis d'un médecin vétérinaire), car l'utilisation de cet animal comme chien d'assistance pourrait poser un risque grave pour la sécurité du patient et du public.

Précautions

Avant de prescrire le recours à un chien d'assistance, il faut évaluer les facteurs suivants afin de déterminer si cette solution convient au patient.

Aggravation des symptômes

Les patients dont les symptômes sont aggravés par des interactions spontanées avec des inconnus dans des lieux publics auront probablement du mal à travailler avec un chien d'assistance. Les données indiquent que le recours à un chien d'assistance se traduit par une augmentation importante du nombre d'étrangers qui abordent la personne handicapée dans des lieux publics et qui amorcent des conversations avec elle (pouvant aller d'une interaction conviviale à une interaction agressive). Le patient doit être capable, avant de se voir prescrire le recours à un chien d'assistance, de gérer des conversations avec des étrangers en public sans voir ses symptômes s'aggraver.

Les patients ayant de fortes tendances à l'évitement peuvent utiliser le chien d'assistance comme excuse pour éviter des situations qui leur seraient bénéfiques sur le plan thérapeutique.

Exemple : Un patient affirme ne pas pouvoir pratiquer ses exercices de thérapie par exposition prolongée parce qu'il craint que le chien aboie ou qu'on lui refuse l'accès à un lieu public avec son chien.

Les patients ayant des tendances à l'évitement peuvent également mal interpréter des écarts de conduite du chien d'assistance en les confondant avec des comportements d'alerte ou d'aide. Cette mauvaise interprétation pourra alors entraîner une aggravation des comportements d'évitement ou d'hypervigilance, par exemple. C'est pourquoi il est crucial

#INTHISTOGETHER



DIRECTIVES AUX PRESCRIPTEURS – CHIENS D'ASSISTANCE

que les chiens d'assistance proviennent de sources réputées qui seront à même, dans le cadre du suivi de leur clientèle, de reconnaître les problèmes de comportement du chien et d'intervenir pour les corriger.

Exemple : Un chien se lève alors que sa maîtresse lui a demandé de rester couché. La patiente pense que le chien a adopté ce comportement pour lui signaler qu'il ressent l'anxiété de sa maîtresse, même si cette dernière n'a émis aucun signal indiquant à son chien qu'elle est anxieuse. Après plusieurs répétitions de ce comportement (suivies des mêmes erreurs d'interprétation de sa maîtresse), les aptitudes du chien à l'obéissance se sont dégradées. La patiente commence à craindre de se rendre à certains endroits en raison du comportement antérieur de son chien.

Les patients qui croient de façon persistante que le monde est un endroit dangereux et qui utilisent les comportements adoptés (ou les tâches exécutées) par leur chien d'assistance pour renforcer leurs croyances négatives risquent de voir leurs symptômes stagner ou régresser.

Exemple : Un chien dressé pour fouiller la maison à la recherche d'intrus ou pour empêcher le patient d'entrer en relation avec autrui dans les lieux publics renforce le système de croyances négatives du patient selon lequel le monde n'est pas sans danger et que le chien est nécessaire à sa protection.

Choix du moment approprié pour l'introduction d'un chien d'assistance dans le cadre de la thérapie

Le recours à un chien d'assistance n'est efficace que s'il est prescrit à un moment de la thérapie où la présence d'un tel chien améliorera le fonctionnement du patient. Un patient doit être capable d'effectuer une tâche (même avec beaucoup de difficulté ou d'aide) avant de pouvoir profiter de l'aide d'un chien d'assistance.

Exemple : Un client est incapable de sortir dehors pour faire une promenade dans son quartier, mais il pense qu'il sortirait à l'extérieur s'il avait un chien = ce patient n'est pas prêt pour un chien d'assistance. Un patient est capable de sortir dehors pour faire une promenade dans son quartier, mais seulement en compagnie d'une personne en qui il a confiance = le patient pourrait bénéficier d'un chien d'assistance.

Les symptômes du patient ne doivent pas être volatils au point de l'empêcher de façon régulière de prendre soin de son chien d'assistance (par exemple, probabilité récente ou élevée d'hospitalisations futures, visites en salle d'urgence, interactions avec la police, admission dans un centre de traitement des toxicomanies ou autres événements similaires).

Capacité de prendre soin d'un chien

Avant que le recours à un chien d'assistance lui soit prescrit, le patient doit pouvoir démontrer qu'il est en mesure d'offrir au chien les soins requis. Ce devoir de diligence inclut notamment des impératifs financiers (minimum de 100 \$ par mois), des exigences alimentaires (maintenir le chien d'assistance à un indice de masse corporelle approprié et lui éviter de devenir obèse), des besoins en matière d'exercice physique (faire marcher ou courir le chien pendant au moins 30 minutes par jour), des besoins affectifs (être capable d'avoir à l'égard du chien d'assistance une attitude positive et respectueuse) et des besoins de stimulation intellectuelle (aider le chien à maintenir son entraînement pendant au moins 30 minutes par jour). L'incapacité à satisfaire à l'un de ces critères indique que le patient n'est pas encore prêt pour un chien d'assistance.

Cohérence dans l'entraînement du chien

Un patient doit avoir la capacité et les connaissances nécessaires pour permettre au chien d'assistance de maintenir ses acquis. Cela suppose d'être en mesure d'appliquer de façon systématique le principe de la relation de cause à effet et de prendre des mesures pour maintenir l'entraînement du chien. L'omission de satisfaire à cette exigence se traduira par une diminution de l'efficacité de l'aide apportée par le chien d'assistance.

#INTHISTOGETHER



DIRECTIVES AUX PRESCRIPTEURS – CHIENS D'ASSISTANCE

Exemple : Si le chien d'assistance est entraîné à alerter le patient lorsque celui-ci fait bondir sa main en réaction à son anxiété, le patient doit pouvoir réagir à l'alerte donnée par le chien en portant attention à son animal et en fournissant une récompense verbale ou physique au chien qui se comporte correctement.

Stabilité de la médication

Divers médicaments, d'ordonnance ou non, peuvent être utilisés dans la gestion des symptômes de l'ÉSPT. Pour pouvoir travailler avec un chien d'assistance en toute sécurité, un patient ne doit pas consommer de substances pouvant entraîner de fortes modifications de son comportement. L'instabilité de la médication chez le patient peut faire suite à une modification ou à un changement important de son traitement médicamenteux, à un usage excessif d'un médicament ou, encore, à la consommation de substances (comme la marijuana ou l'alcool) à des fins d'automédication. La médication d'une personne souffrant d'un ÉSPT qui demande d'avoir accès à un chien d'assistance doit être stable, une condition qui permet de garantir que le chien d'assistance sera en sécurité et bien traité.

Effets indésirables

Lorsque les chiens d'assistance sont bien entraînés par des écoles de dressage réputées et que les processus de sélection appropriés des patients ont été suivis, les effets indésirables signalés sont minimes.

Des effets indésirables ont été signalés dans les cas suivants :

- Chiens mal sélectionnés ou mal entraînés
 - blessures chez des membres du public et le patient
 - aggravation des symptômes
- Patients qui essaient d'entraîner leurs propres animaux de compagnie à devenir leur chien d'assistance
 - blessures chez des membres du public, le patient ou le chien
 - aggravation importante des symptômes
 - augmentation des activités de rumination chez le patient
 - augmentation de l'anxiété dans les lieux publics
 - augmentation de l'affect négatif
- Chiens d'assistance provenant d'écoles de dressage de mauvaise réputation
 - blessures chez des membres du public, le patient ou le chien
 - aggravation importante des symptômes
 - déclenchement ou activation de symptômes traumatiques
 - détresse financière

#INTHISTOGETHER



DIRECTIVES AUX PRESCRIPTEURS – CHIENS D'ASSISTANCE

Effets secondaires

Augmentation des soins quotidiens

Avoir un chien d'assistance se traduit par une augmentation des soins quotidiens pour le patient lorsque celui-ci doit s'occuper du chien, par exemple, nourrir le chien, le sortir pour lui permettre de faire ses besoins, lui faire faire de l'exercice, le toiletter et maintenir l'entraînement de l'animal. Comme ces activités doivent être répétées chaque jour, le patient doit disposer du soutien d'une personne ou d'un groupe qui sera en mesure de l'aider dans ces tâches lorsque les circonstances l'empêchent de s'occuper de son animal.

Maîtrise des émotions et niveau de stress

Le temps d'attente moyen pour obtenir un chien d'assistance psychiatrique est de deux ans, une période d'attente qui peut causer du stress chez le patient. Celui-ci doit avoir une très bonne maîtrise de ses émotions pour gérer le stress associé au fait de figurer sur une longue liste d'attente pour obtenir un chien d'assistance.

Au cours des premières étapes du travail avec un chien d'assistance (durant les six premiers mois), le niveau de stress du patient augmente souvent en raison des adaptations à apporter et des exigences à respecter qui sont inhérentes au travail avec un chien d'assistance. Avant que l'utilisation d'un chien d'assistance lui soit prescrite, un patient doit avoir une excellente maîtrise de ses émotions afin d'être en mesure de faire face à cette période initiale de stress accru. De plus, il doit pouvoir profiter d'un soutien à long terme (sous forme de formations) offert directement par l'organisation ou par la personne qui lui a fourni le chien, et ce, pour toute la durée d'existence de l'équipe que le patient forme avec son chien.

Options thérapeutiques

Recours à un chien d'assistance

Le recours à un chien d'assistance comme option thérapeutique peut transformer la vie d'un patient handicapé. Cependant, les patients qui souhaitent profiter d'un chien ne sont pas tous des candidats appropriés pour un chien d'assistance. Ils doivent respecter certaines conditions préalables, qui permettent d'assurer la santé et la sécurité du chien d'assistance et du public. Par ailleurs, les chiens d'assistance représentent des investissements considérables en temps, en énergie et en argent, depuis l'attribution du chien d'assistance au patient jusqu'à la fin de sa carrière de chien de travail (soit environ de huit à dix ans).

Possession d'un animal de compagnie

La possession d'un animal de compagnie peut offrir la plupart des mêmes avantages que ceux que procure le recours à un chien d'assistance. Les recherches ont montré que les animaux de compagnie aident les gens à mieux connaître leurs propres capacités, renforcent le sentiment de pouvoir, servent de « famille » ou de soutien, permettent aux gens d'entrer en relation avec les autres et offrent du réconfort.

Recours à un chien de soutien émotionnel

Le terme « chien de soutien émotionnel » est un terme vague qui renvoie à un chien de compagnie dont la présence pour le propriétaire est source de réconfort et qui se voit accorder divers droits d'accès dans les lieux publics, selon la province ou le territoire. Selon le lieu de résidence de son maître, ce chien peut profiter d'un droit d'accès à un logement ou à des modes de transport où il ne serait normalement pas accepté. Bon nombre des avantages que procurent les animaux de compagnie sont également offerts par les chiens de soutien émotionnel, et leurs maîtres déclarent trouver du

#INTHISTOGETHER



DIRECTIVES AUX PRESCRIPTEURS – CHIENS D'ASSISTANCE

réconfort dans la présence de leur animal lorsqu'ils utilisent les transports en commun (comme les autobus ou les avions).

Risques associés au recours à un chien de soutien émotionnel

Le problème posé par ce terme est qu'il n'existe pas de normes applicables au dressage ou au comportement d'un chien de soutien émotionnel. Cette absence de normes peut avoir de graves conséquences pour le chien, le maître et le public.

Le transport en commun est l'une des situations les plus difficiles pour l'entraînement d'un chien. En raison de l'absence de normes pour l'entraînement des chiens de soutien émotionnel, de nombreux passagers dans des avions ont été mordus par des chiens de soutien émotionnel^{vi}, et on signale des cas où c'est le chien même qui a vécu des « crises de panique » pendant le vol.

Les avantages supplémentaires que procure un chien de soutien émotionnel (outre ceux associés à la possession d'un animal de compagnie) ne l'emportent pas sur les risques encourus par le public. Le patient qui estime avoir besoin d'un chien de soutien émotionnel pour utiliser le transport en commun doit plutôt être aiguillé vers un chien d'assistance.

Un chien d'assistance est indiqué si le patient a besoin que son chien adopte des comportements qui lui ont été expressément enseignés et qui permettent d'atténuer les symptômes associés au handicap de son maître dans les lieux publics.

Un chien de compagnie est indiqué lorsque le patient a besoin de soutien affectif, de réconfort, de présence et de légers encouragements à accroître son activité physique ou ses interactions sociales.

Si le patient estime qu'un chien de compagnie n'est pas suffisant pour ses besoins et affirme avoir besoin d'un chien de soutien émotionnel, il est recommandé de lui recommander le recours à un chien d'assistance.

#INTHISTOGETHER



WOUNDED WARRIORS CANADA

DIRECTIVES AUX PRESCRIPTEURS – CHIENS D'ASSISTANCE

Le tableau suivant (Tableau 1) aidera professionnels et patients à déterminer si un chien d'assistance est l'option thérapeutique appropriée pour le traitement du patient.

Tableau 1 – Déterminer si un chien de compagnie ou un chien d'assistance est l'option appropriée pour le patient.

Type de chien	Chien de compagnie	Chien d'assistance
Droits d'accès	À la maison seulement	Plein accès aux lieux publics
Indication	Soutien émotionnel à la maison, présence, incitatif à faire de l'exercice et à entrer en relation avec les autres.	Comportements, adoptés à la maison et dans les lieux publics, qui permettent d'atténuer les symptômes associés au handicap; soutien émotionnel.
Mises en garde	Il faut s'assurer que le patient ou le chien ne présente pas de facteurs de risque sur les plans de la santé et de la sécurité.	Visibilité accrue du handicap, interaction accrue avec le public, problèmes financiers ou logistiques pour se voir attribuer un chien convenable.
Nécessité de poursuivre l'entraînement du chien à long terme	Aucun entraînement exigé	30 minutes par jour
Coût initial	250 \$	25 000 \$ (ou frais minimes ou nuls si le chien provient d'un programme reconnu par Assistance Dogs International)

Évaluation

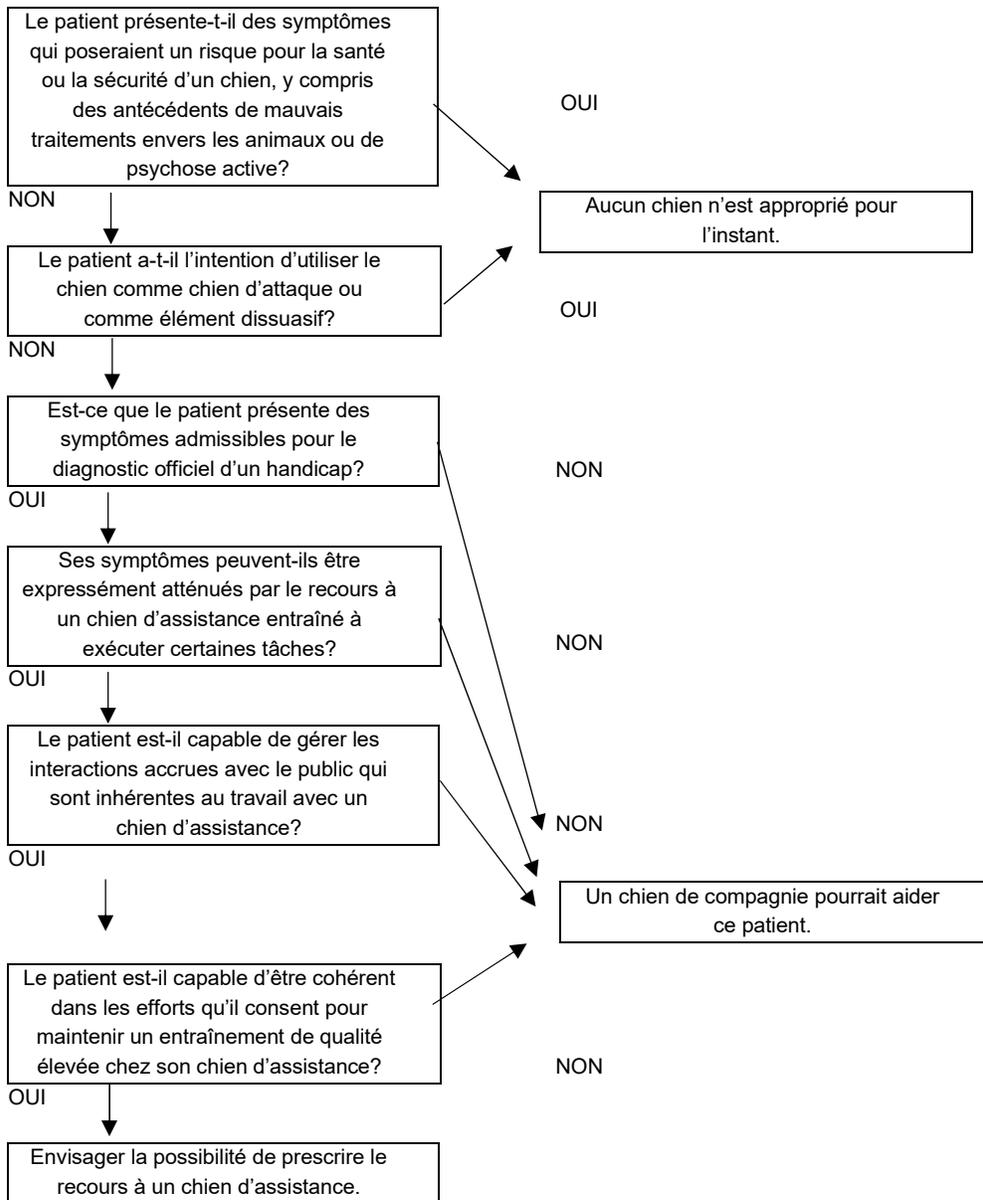
Il peut être difficile de décider si un chien d'assistance est l'option thérapeutique appropriée pour un patient. Les trois arbres illustrés aux pages suivantes peuvent faciliter la prise de cette décision : Options thérapeutiques, État de préparation du patient au recours à un chien d'assistance et Méthode d'acquisition du chien :

#INTHISTOGETHER



DIRECTIVES AUX PRESCRIPTEURS – CHIENS D'ASSISTANCE

Directives aux prescripteurs OPTIONS THÉRAPEUTIQUES Arbre de décision



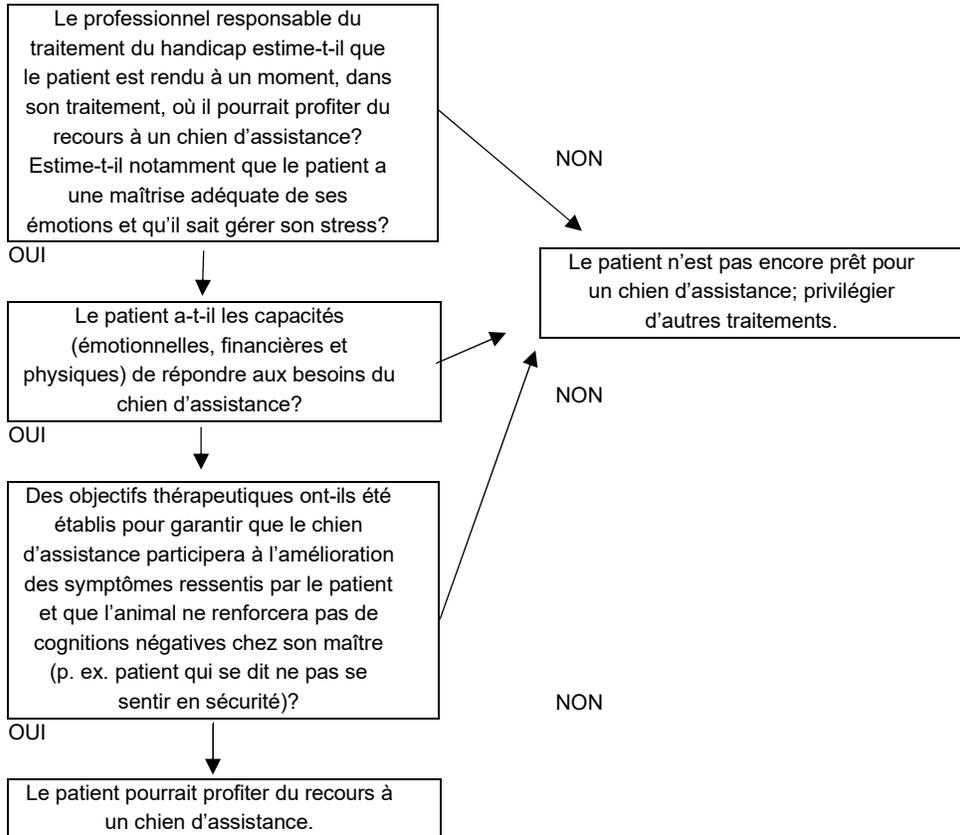
#INTHISTOGETHER



DIRECTIVES AUX PRESCRIPTEURS – CHIENS D'ASSISTANCE

Directives aux prescripteurs

ÉTAT DE PRÉPARATION du patient au recours à un chien d'assistance
Arbre de décision



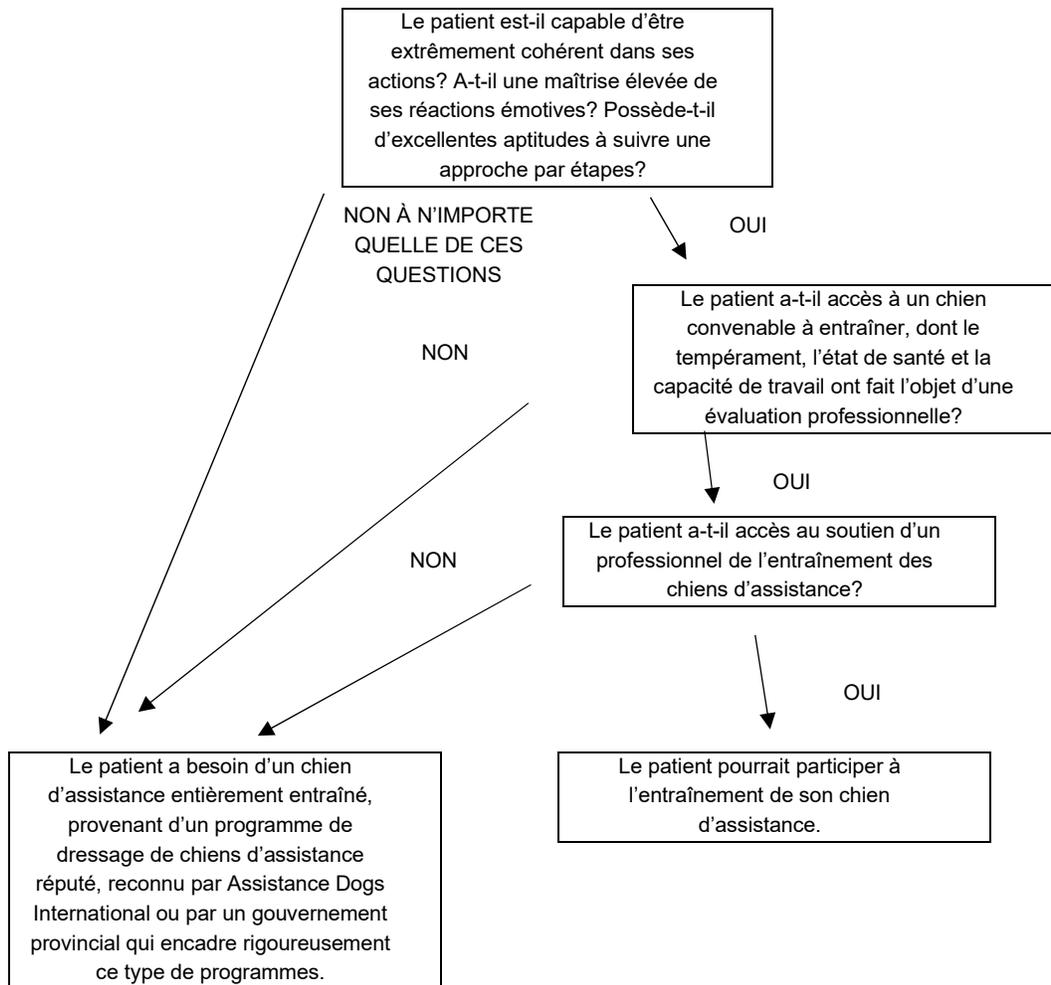
#INTHISTOGETHER



WOUNDED WARRIORS CANADA

DIRECTIVES AUX PRESCRIPTEURS – CHIENS D'ASSISTANCE

Directives aux prescripteurs
MÉTHODE D'ACQUISITION du chien d'assistance
Arbre de décision



Remarque : Les organismes du secteur privé qui profitent d'un solide encadrement, comme Wounded Warriors Canada, peuvent également recommander des programmes appropriés pour l'acquisition d'un chien d'assistance aux personnes souffrant d'un ÉSPT.

#INTHISTOGETHER



DIRECTIVES AUX PRESCRIPTEURS – CHIENS D'ASSISTANCE

Documentation

De nombreux patients demandent à leur médecin ou à leur professionnel de la santé mentale de leur écrire une lettre attestant qu'ils se sont vu prescrire le recours à un chien d'assistance. S'il est décidé qu'un chien d'assistance est l'option thérapeutique appropriée pour un client, toute lettre attestant de cette décision doit inclure les renseignements suivants :

- Nom et autres renseignements d'identification du patient;
- Diagnostic du patient et admissibilité du problème de santé en tant que handicap dans la province ou le territoire de résidence du patient;
- Précisions concernant la manière dont il a été décidé qu'un chien d'assistance est une option thérapeutique appropriée et sûre pour le patient;
- Symptômes associés au handicap du patient qui peuvent être atténués grâce au recours à un chien d'assistance expressément entraîné;
- Toute préoccupation (mises en garde ou effets secondaires) exigeant que le patient fasse preuve de vigilance;
- Reconnaissance du fait que le client est conscient des difficultés associées à l'obtention et à la responsabilité d'un chien d'assistance;
- Moyens proposés pour que le patient obtienne le chien d'assistance approprié pour son handicap, permettant d'éviter que le patient ne subisse de torts au cours du processus.

Les professionnels de la santé trouveront à l'annexe A un formulaire de demande qu'ils pourront utiliser pour décrire les besoins du patient.

Provenance du chien d'assistance

Au Canada, le moyen le plus sûr d'obtenir un chien d'assistance est de s'adresser à une école certifiée par Assistance Dogs International ou reconnue par des entités gouvernementales qui mènent des activités d'encadrement et de normalisation rigoureuses des programmes de dressage de chiens d'assistance (par exemple, des gouvernements provinciaux qui effectuent des évaluations sur place). Ces écoles utilisent des méthodes d'entraînement reposant sur le renforcement positif (sans douleur ni contrainte) et apportent un soutien au maître du chien pendant toute la vie du chien d'assistance. Il est essentiel qu'une tierce partie de bonne réputation exerce une supervision rigoureuse afin d'assurer la qualité du chien d'assistance et du programme, de même que la sécurité du patient, du chien d'assistance et du public.

Sources présentant un risque élevé

La demande pour des chiens d'assistance dépasse de loin la capacité des programmes éthiques à entraîner et à attribuer des chiens d'assistance de bonne qualité. Cette situation a incité un certain nombre d'organismes à recourir à des méthodes contraires à l'éthique pour entraîner leurs chiens d'assistance, qui reposent sur la punition pour forcer le chien à obéir. On trouve également des organismes ou des sites Web qui présentent de fausses attestations pour soutirer de l'argent à leurs clients, des organismes qui affichent de fausses certifications ou des certifications émanant d'organisations qui n'existent pas ou qui n'ont jamais eu le mandat de certifier des écoles de dressage de chiens d'assistance, des organismes qui n'ont ni les connaissances ni l'expérience requises relativement au travail avec des populations présentant un handicap particulier (et qui occasionnent des torts et des traumatismes en raison de leur manque de connaissances), des programmes qui ne fournissent que peu de suivi du dressage de leurs chiens (voire aucun) et des programmes qui adoptent des pratiques commerciales douteuses et qui exigent des paiements élevés pour des chiens d'assistance de mauvaise qualité. Ces programmes présentent un risque très élevé de causer du tort au patient.

#INTHISTOGETHER



DIRECTIVES AUX PRESCRIPTEURS – CHIENS D'ASSISTANCE

Méthodes d'entraînement contraires à l'éthique

Il ne faut JAMAIS faire appel à une école de dressage de chiens d'assistance ou à un professionnel du secteur privé qui utilise des méthodes reposant sur la punition, la contrainte, l'inconfort et la douleur, en particulier pour l'entraînement de chiens d'assistance psychiatrique.

Voici une liste non exhaustive d'outils et de méthodes inacceptables : colliers électriques, colliers à pics, colliers étrangleurs, colliers à la citronnelle, saccades ou « coups de sonnette » donnés sur le collier, attache d'une laisse autour de la taille du chien, technique de l'« alpha roll », pincer l'oreille ou marcher sur les orteils ou la queue du chien, donner des petits coups ou piquer le chien avec un objet, donner des coups de pied ou de genou.

Les recherches ont montré que l'utilisation de ces méthodes occasionnait des comportements instables, imprévisibles et dangereux chez le chien et nuisait à la formation d'un lien d'attachement entre le patient et son chien d'assistance. L'Association canadienne des médecins vétérinaires^{vii} rejette ces méthodes qu'elle juge inefficaces et inutiles. S'il faut recourir à des méthodes punitives reposant sur la douleur, l'inconfort et la contrainte pour obliger un chien à obéir, ce chien n'est pas un bon candidat pour devenir un chien d'assistance.

De plus, les patients à qui on a appris à utiliser la douleur ou l'inconfort pour forcer leur chien à obéir renforcent leurs propres biais et comportements négatifs et sont encouragés à recourir à la violence physique, à la force ou à des réponses agressives pour se faire obéir. Les patients et les maîtres du chien augmentent aussi généralement la gravité de la punition en fonction de leur état émotionnel subjectif. Ces conséquences représentent toutes des résultats négatifs pour les patients.

Bref, l'entraînement fondé sur la punition est une méthode inacceptable tant pour le chien que pour le patient.

Méthodes contraires à l'éthique pour le travail avec des populations de patients

Les organismes ou les sites Web qui présentent de fausses attestations à titre d'écoles de dressage de chiens d'assistance reconnues pour soutenir de l'argent à leurs clients peuvent causer des torts financiers aux patients. Les organismes ou les entraîneurs qui facturent aux patients des frais élevés (souvent au-delà de 20 000 \$) ou qui exigent que les patients organisent des collectes de fonds en contrepartie d'un chien d'assistance qui ne répond pas nécessairement à leurs besoins peuvent occasionner des torts financiers aux patients, en plus de leur causer de la détresse émotionnelle.

Les patients peuvent également vivre de la détresse émotionnelle et une aggravation de leurs symptômes s'ils ont pu choisir leur chien d'assistance (alors qu'ils n'ont pas les compétences pour faire un tel choix de façon éclairée) ou si un chien de qualité médiocre a été choisi pour eux. En effet, dans une telle situation, les faibles chances de succès ne l'emportent pas sur les risques d'échec.

Ce qui est plus grave encore, c'est que les programmes qui travaillent avec des professionnels qui ne sont pas expressément formés pour travailler avec certaines populations de patients courent un risque très élevé d'occasionner une aggravation des symptômes chez ces patients en raison de la mauvaise qualité des interactions et du choix de mauvaises méthodes thérapeutiques. Ces professionnels risquent ainsi de causer un nouveau traumatisme chez le

#INTHISTOGETHER



DIRECTIVES AUX PRESCRIPTEURS – CHIENS D'ASSISTANCE

patient et de causer chez lui une décompensation grave de ses symptômes. Il existe également un risque important pour un patient qui ne reçoit pas de services de suivi appropriés pendant toute la durée de vie active de l'équipe qu'il forme avec son chien.

Ces organismes qui adoptent des méthodes contraires à l'éthique peuvent causer des torts importants à un patient.

Avant de prescrire le recours à un chien d'assistance, il est impératif de trouver un fournisseur sûr pour l'attribution du chien.

Considérations particulières – Patient qui entraîne son propre chien de compagnie

Tout patient qui souhaite entraîner son propre animal de compagnie à devenir un chien d'assistance devrait recevoir d'importantes mises en garde au sujet de cette pratique.

Il est extrêmement rare que les symptômes d'un patient soient suffisamment graves pour être considérés comme constituant un handicap, tout en étant suffisamment légers pour ne pas nuire à sa capacité d'entraîner un chien d'assistance. Afin de pouvoir entraîner son propre chien d'assistance, un patient doit pouvoir maîtriser ses propres réactions dans des situations difficiles, stressantes et exigeantes, être extrêmement cohérent dans ses actions, avoir une maîtrise élevée de ses réactions émotives et avoir d'excellentes aptitudes à comprendre et à suivre une approche par étapes. Pour que le patient réussisse, ses symptômes ne doivent pas interférer avec l'une de ces exigences (voir le Tableau 2 qui illustre les symptômes qu'un patient doit présenter pour obtenir un diagnostic d'ÉSPT et les qualités qui sont requises chez un entraîneur de chiens d'assistance).

De plus, il est extrêmement rare qu'un patient possède les connaissances nécessaires en dressage pour être en mesure d'entraîner avec succès un chien d'assistance.

Le tempérament et la capacité de travail d'un chien candidat à devenir un chien d'assistance sont également des conditions essentielles au succès. Les patients qui entraînent leurs propres chiens doivent procéder à une évaluation approfondie de leur chien avec un entraîneur professionnel afin de s'assurer que le fait de mettre le chien dans des situations (lieux publics) où il suivra son entraînement de chien d'assistance ne posera de risques ni pour le patient ni pour le public. Le risque que le chien sélectionné échoue dans son entraînement pour devenir un chien d'assistance varie de 50 à 90 %*, ce qui peut avoir des répercussions émotionnelles importantes pour le patient.

* Dans les programmes de reproduction, d'élevage et de dressage de chiens d'assistance, le taux moyen d'échec pour un chien donné qui participe au programme est de 50 %. Les statistiques actuelles indiquent que moins de 10 % des patients présentant un diagnostic de troubles psychiatriques sont capables de dresser avec succès leur chien de compagnie en assurant le niveau de sécurité minimal requis pour obtenir des droits d'accès aux lieux publics.

Si le patient est admissible pour l'obtention d'un chien d'assistance, possède les connaissances et les compétences nécessaires pour entraîner son chien, est capable de sélectionner ou possède un candidat approprié, dispose des structures de soutien nécessaires et est suffisamment stable (sur le plan des symptômes et des émotions) pour faire face à un échec éventuel de l'entraînement de son chien d'assistance, il lui reste une dernière exigence à remplir.

#INTHISTOGETHER



WOUNDED WARRIORS CANADA

DIRECTIVES AUX PRESCRIPTEURS – CHIENS D'ASSISTANCE

Toutes les écoles de dressage de chiens d'assistance réputées offrent une formation de plus de 80 heures sur le travail avec le chien d'assistance dans les lieux publics. Cette formation porte notamment sur les règles à respecter relatives à l'accès aux lieux publics, sur le contrôle d'un chien d'assistance dans certaines situations propres aux lieux publics, sur la résolution des difficultés relatives à l'accès aux lieux publics et sur la lecture du langage corporel du chien pour éviter que des problèmes ne surviennent dans des lieux publics. Les patients qui réussissent à entraîner leur propre chien doivent trouver des sources de renseignements sur ces différentes situations et démontrer qu'ils sont en mesure de respecter les exigences afin de pouvoir utiliser leur chien d'assistance en toute sécurité dans les lieux publics.

Tableau 2 – Comparaison des symptômes de l'ÉSPT et des qualités requises pour entraîner un chien d'assistance

Critères diagnostiques du DSM-5 pour l'ÉSPT (version simplifiée)	Qualités requises pour entraîner un chien d'assistance
<p>Symptômes intrusifs, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Détresse psychologique intense ou réactions physiologiques marquées lors de l'exposition à des déclencheurs • Réactions dissociatives (perte de conscience de l'environnement) • Cauchemars ou souvenirs intrusifs et troublants 	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité d'utiliser des techniques de renforcement positif lorsque le chien reste calme et concentré pendant que son maître présente de fortes réactions • Conscience modérée de l'environnement pour être en mesure d'offrir au chien des expériences positives • Capacité de rester concentré et calme dans des situations où le chien devra remplir une tâche ou une fonction d'alerte (par exemple, en présence d'un déclencheur)
<p>Comportement persistant d'évitement des déclencheurs (qu'il s'agisse de personnes, de lieux, d'activités ou d'objets)</p>	<p>Capacité de rester détendu tout en entraînant le chien dans divers lieux, dans différentes activités et avec une multitude d'objets et de gens (ou dans des foules), en particulier dans un milieu où se trouvent des déclencheurs</p>
<p>Altérations de l'humeur ou de la pensée, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • État émotionnel négatif persistant • Croyances négatives au sujet du monde, de soi-même ou des autres • Détachement ou éloignement face aux autres • Incapacité à vivre des émotions positives 	<ul style="list-style-type: none"> • Attitude positive en tout temps pendant l'entraînement • Réactions optimistes face à des situations difficiles • Fort lien d'attachement avec le chien • Attitude positive qui encourage le chien pendant son entraînement
<p>Altérations au niveau de l'éveil et de la réactivité, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accès de colère ou d'irritabilité • Difficulté à se concentrer • Réaction exagérée de sursaut, hypervigilance 	<ul style="list-style-type: none"> • Réactions calmes dans les situations difficiles et conflictuelles et dans les situations d'échec • Cohérence des comportements en tout temps en présence du chien en entraînement • Absence de réaction de sursaut aux nouveautés et aux sons de l'environnement
<p><i>Remarque : Si le patient ne possède pas les qualités requises pour entraîner un chien d'assistance, le chien présentera probablement un comportement instable, imprévisible, incohérent et non utile sur le plan thérapeutique, et l'animal ne pourra pas travailler dans des lieux publics.</i></p>	

#INTHISTOGETHER



WOUNDED WARRIORS CANADA

DIRECTIVES AUX PRESCRIPTEURS – CHIENS D'ASSISTANCE

Points importants que les patients doivent connaître

- Un chien d'assistance est un chien expressément entraîné pour travailler dans les lieux publics et à la maison afin d'adopter des comportements qui atténuent le handicap de son maître.
- Le recours à un chien d'assistance peut constituer une bonne option thérapeutique pour atténuer les symptômes associés à un handicap.
- Il a été démontré que les chiens d'assistance ont des effets bénéfiques chez de nombreux patients souffrant d'un ÉSPT, d'anxiété, de dépression et de handicaps physiques.
- Toutefois, ce ne sont pas toutes les personnes qui bénéficient de la compagnie d'un animal qui gagneraient à obtenir un chien d'assistance.
- Quiconque a des antécédents de comportement violent à l'égard d'animaux, d'autres personnes ou de mineurs, souffre actuellement d'une psychose active, a l'intention d'utiliser le chien d'assistance comme chien d'attaque (ou comme élément dissuasif), estime qu'il est acceptable de recourir à la force pour contrôler un chien d'assistance ou a l'intention d'utiliser son propre animal de compagnie (non entraîné et non évalué) en tant que chien d'assistance ne devrait pas se voir prescrit un chien d'assistance et ne devrait pas utiliser un tel chien.
- Le travail avec un chien d'assistance comporte d'importantes difficultés, notamment un stress financier, l'obligation de répondre aux besoins physiques du chien, de lui faire faire de l'exercice et de le toiletter ainsi que de répondre à ses besoins affectifs et à ses besoins de stimulation intellectuelle. Il faut répondre à ces besoins de façon continue pour que le chien d'assistance puisse travailler de façon efficace.
- Le recours à un chien d'assistance peut aggraver les symptômes de certains groupes de patients.
- Le fait d'avoir la responsabilité d'un chien d'assistance peut augmenter la détresse et le stress de son maître.
- Les chiens d'assistance ne sont efficaces que s'ils sont prescrits et attribués à des moments précis du traitement.
- Le maître doit pouvoir adopter un comportement cohérent pour permettre au chien de maintenir son entraînement.
- Des effets indésirables ont été signalés chez des chiens d'assistance mal sélectionnés ou mal entraînés, chez des chiens qui ont été entraînés par le patient ou chez des chiens provenant d'une source non réputée, dont les pratiques sont contraires à l'éthique.
- L'obtention d'un chien d'assistance auprès d'une école réputée peut souvent demander jusqu'à deux ans d'attente.
- Les chiens d'assistance ne doivent être obtenus qu'auprès d'écoles certifiées par Assistance Dogs International ou par des organismes reconnus par le gouvernement.

#INTHISTOGETHER



WOUNDED WARRIORS CANADA

DIRECTIVES AUX PRESCRIPTEURS – CHIENS D'ASSISTANCE

Aanderson Service Dog Prescriber Guidelines© – Formulaire de demande

Numéro de praticien : Nom : Adresse :		Nom du patient : Date de naissance : Adresse :		Admissibilité du handicap dans la province ou le territoire de résidence? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne sait pas	
Remarque : Veuillez lire les directives aux prescripteurs et remplir les arbres de décision avant de remplir le présent formulaire.					
Un chien d'assistance est-il l'option thérapeutique appropriée pour le patient? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Arbre de décision non rempli			Le patient est-il actuellement prêt à se voir attribuer un chien d'assistance? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Arbre de décision non rempli		
1. Manifestations cliniques de l'ÉSPT (cochez toutes les réponses qui s'appliquent pour le dernier mois)					
Intrusion		Évitement		Altérations	
<input type="checkbox"/> Souvenirs troublants <input type="checkbox"/> Rêves troublants <input type="checkbox"/> Réactions dissociatives – précisez : <input type="checkbox"/> Dépersonnalisation <input type="checkbox"/> Déréalisation <input type="checkbox"/> Détresse psychologique en présence d'un déclencheur <input type="checkbox"/> Réactions physiques marquées aux déclencheurs		<input type="checkbox"/> Évitement des rappels internes du traumatisme (veuillez en faire la liste) <input type="checkbox"/> Évitement les rappels externes du traumatisme (veuillez en faire la liste)		<input type="checkbox"/> Altérations de la mémoire <input type="checkbox"/> Croyances négatives persistantes au sujet de soi-même, des autres ou du monde <input type="checkbox"/> Idées fausses quant à la responsabilité de l'événement traumatique <input type="checkbox"/> État émotionnel négatif persistant <input type="checkbox"/> Diminution de l'intérêt pour les activités <input type="checkbox"/> Détachement des autres ou éloignement face aux autres <input type="checkbox"/> Incapacité à ressentir des émotions positives	
Hyperéveil					
<input type="checkbox"/> Irritabilité, <input type="checkbox"/> Accès de colère <input type="checkbox"/> Comportement insouciant <input type="checkbox"/> Hypervigilance <input type="checkbox"/> Réaction exagérée de sursaut <input type="checkbox"/> Difficulté à se concentrer <input type="checkbox"/> Troubles du sommeil					
<input type="checkbox"/> Exposition à un décès, à une menace de décès, à une blessure grave, à une menace de blessure grave, à de la violence ou à une menace de violence			<input type="checkbox"/> Le patient répond aux critères diagnostiques pour l'ÉSPT (DSM-5, 309.81)		
2. Au cours des six derniers mois, le patient a-t-il :					
<input type="checkbox"/> Agressé des animaux ou des mineurs? (Tout antécédent entraîne une disqualification.)		<input type="checkbox"/> Vécu des épisodes de psychose active ou de l'instabilité?		<input type="checkbox"/> Déclaré vouloir utiliser le chien comme chien d'attaque ou pour se protéger?	
				<input type="checkbox"/> Affirmé croire qu'il faut utiliser la force avec un chien d'assistance?	
				<input type="checkbox"/> Envisage d'utiliser un animal de compagnie inapproprié?	
Si vous avez coché AU MOINS UNE des réponses à la question 2 ci-dessus – N'ALLEZ PAS PLUS LOIN! Un chien d'assistance N'EST PAS UNE OPTION CONVENABLE pour ce patient.					

#INTHISTOGETHER



WOUNDED WARRIORS CANADA

DIRECTIVES AUX PRESCRIPTEURS – CHIENS D'ASSISTANCE

3. Le patient dispose-t-il actuellement des compétences et ressources suivantes?					
<input type="checkbox"/> Bonne maîtrise de ses émotions	<input type="checkbox"/> Bonne gestion du stress	<input type="checkbox"/> Système de soutien adéquat pour lui-même	<input type="checkbox"/> Soutien d'une personne qui peut prendre soin du chien si le patient ne peut pas le faire	<input type="checkbox"/> Médication stable	<input type="checkbox"/> Capacité d'interagir avec le public (<i>voir la page 5</i>)
4. Le patient est prêt à gérer les exigences suivantes inhérentes à la possession d'un chien d'assistance?					
<input type="checkbox"/> Exigences financières	<input type="checkbox"/> Besoins alimentaires	<input type="checkbox"/> Besoins d'exercice	<input type="checkbox"/> Toilettage	<input type="checkbox"/> Besoins de stimulation intellectuelle et d'entraînement	<input type="checkbox"/> Besoins affectifs
Si vous avez coché TOUTES LES RÉPONSES aux questions 3 et 4 ci-dessus, passez à la prochaine section du formulaire.					
5. Sélectionnez de TROIS à CINQ tâches ou fonctions d'alerte qui aideraient le patient souffrant d'ÉSPT (classez les tâches de 1 à 5, de la plus utile à la moins utile).					
Intrusion	Évitement	Altérations	Hyperéveil		
<p><input type="checkbox"/> Interruption des cauchemars – le chien donne des coups de museau, enlève les couvertures ou allume la lumière.</p> <p><input type="checkbox"/> Le chien donne des coups de museau ou de patte lorsque le patient présente des symptômes de dissociation.</p> <p><input type="checkbox"/> Le chien repose la tête ou le corps sur les genoux du patient en exerçant une forte pression lorsque le patient réagit à un déclencheur.</p> <p><input type="checkbox"/> Autre :</p>	<p><input type="checkbox"/> Le chien sollicite des caresses lors d'expositions internes ou externes, enseignant ainsi à son maître à corriger ses réactions.</p> <p><input type="checkbox"/> Le chien éloigne le patient de la source d'exposition, aidant ainsi le patient à mieux tolérer l'exposition.</p> <p><input type="checkbox"/> Le chien se colle au patient pendant les expositions pour apaiser sa détresse.</p> <p><input type="checkbox"/> Autre :</p>	<p><input type="checkbox"/> Le chien exerce des pressions très appuyées sur le corps du patient en utilisant des parties de son propre corps.</p> <p><input type="checkbox"/> Le chien cherche à se faire caresser pour améliorer l'humeur du patient.</p> <p><input type="checkbox"/> Le chien apporte un jouet ou une laisse pour solliciter des interactions positives ou pour inviter le patient à faire de l'exercice.</p> <p><input type="checkbox"/> Autre :</p>	<p><input type="checkbox"/> Le chien alerte le patient lorsque celui-ci présente un comportement irritable, il donne des coups de museau à son maître et sollicite des caresses.</p> <p><input type="checkbox"/> Le chien encourage le patient à utiliser des techniques de respiration pour se détendre.</p> <p><input type="checkbox"/> Le chien aide le patient à détourner son attention en présence de l'élément déclencheur de symptômes d'anxiété ou d'hypervigilance.</p> <p><input type="checkbox"/> Autre :</p>		
Facteurs à considérer relatif à l'attribution d'un chien					
<p>Mode d'occupation du logement :</p> <p><input type="checkbox"/> Locataire</p> <p><input type="checkbox"/> Propriétaire</p>	<p>Niveau d'activité physique :</p> <p><input type="checkbox"/> Sédentaire</p> <p><input type="checkbox"/> Faible/minime</p> <p><input type="checkbox"/> Modéré</p> <p><input type="checkbox"/> Élevé</p>	<p>Préférence quant au tempérament du chien (cocher une seule case) :</p> <p><input type="checkbox"/> Tranquille, calme, peu réactif</p> <p><input type="checkbox"/> Actif, affirmé, très réactif aux signaux reçus</p>	<p>Comportements du chien susceptibles de déclencher des symptômes (abolements, etc.)?</p>	<p>Restrictions en matière de mobilité? Si oui, veuillez expliquer.</p>	
<p>Le patient a été informé des risques graves associés à l'acquisition d'un chien d'assistance auprès d'écoles de dressage non reconnues ou au fait de tenter d'entraîner son propre chien d'assistance (voir les pages 14 à 16) <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Envoyez le formulaire dûment rempli à une école de dressage de chiens d'assistance certifiée par Assistance Dogs International ou à Wounded Warriors Canada.</p>					

#INTHISTOGETHER



WOUNDED WARRIORS CANADA

DIRECTIVES AUX PRESCRIPTEURS – CHIENS D'ASSISTANCE

Remerciements

Les directives *Aanderson Service Dog Prescriber Guidelines* ont été élaborées avec le soutien de Medric « Cous » Cousineau, ÉC, CD, KStG, partenaire de Wounded Warriors Canada.

Les directives ont été révisées par Danielle Forbes, directrice générale de National Service Dogs, et par Mike Annan, directeur général de Vancouver Island Compassion Dogs.

- i VINCENT, C. "Effectiveness of Psychiatric Service Dogs for Veterans with Post Traumatic Stress Disorder". [Recherche en cours non publiée, Université Laval, 2016].
- ii [En ligne]. [<https://www.futurity.org/service-dogs-veterans-ptsd-1782692-2/>].
- iii ALLEN, K.M., et J. BLASCOVICH. "The value of service dogs for people with severe ambulatory disabilities", *Journal of the American Medical Association*, n° 275, 1996, p. 1001-1006.
- iv FAIRMAN, S., et R. HUEBNER. "Service dogs : A compensatory resource to improve function, Occupational Therapy in Health Care", n° 13, 2001, p. 41-52.
- v WISDOM, J., G. SAEID et C. GREEN. "Another breed of 'service' animals: STARS study findings about pet ownership and recovery from serious mental illness", *American Journal of Orthopsychiatry*, vol. 79, n° 3, 2010.
- vi "Emotional Support Dog Bites Passenger on Delta Flight", *Atlantic Journal Constitutional*, [En ligne]. [<https://www.ajc.com/blog/airport/emotional-support-dog-bites-passenger-delta-flight/7LWo0gv7hhhDssxl26NwoN/>].
- vii ASSOCIATION CANADIENNE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES, "Humane Training Methods for Dogs – Position Statement", [En ligne], 2015. [<https://www.canadianveterinarians.net/documents/humane-training-methods-for-dogs>].

Les directives *Aanderson Service Dog Prescriber Guidelines* (4 mars 2019) ont été rédigées par Kristine Aanderson, psychologue agréée. Vous pouvez transmettre toute question relative à ces directives à KristineAandersonPsychologist@gmail.com.

#INTHISTOGETHER

